



LES ENJEUX

Assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire.

Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant traçabilité et prévisibilité de l'action publique.

Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient.

Les grandes étapes

- Adhésion au programme et signature de la charte d'engagement
- Implantation du dispositif Équipes ressources et rédaction des protocoles d'actions
- Implantation du dispositif « Ambassadeurs collégiens » au sein des collèges
- Participation à la journée NAH, au concours NAH, au SID
- Programmation des 10h d'apprentissages élèves du CP à la 3^e (équipes programme)
- Ateliers parents-personnels

SEPTEMBRE 2021

Généralisation du programme pHARe.

NON AU HARCÈLEMENT

18 NOVEMBRE

JOURNÉE NON AU HARCÈLEMENT

Cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations au sein de l'unité éducative ou plus largement à l'échelle locale. Les pilotes renseigneront un formulaire de la PN répertoriant les actions mises en place (jusqu'au 30/11).

OCTOBRE - 14 FÉVRIER

CONCOURS NON AU HARCÈLEMENT

Chaque site devra inscrire au moins une classe au concours NAH (circulaire pour les inscriptions à paraître). Chacun renseignera le formulaire « bilan de la participation au concours NAH » dans la PN.

FÉVRIER

Participation au SAFER INTERNET DAY

Le Safer Internet Day, journée internationale pour un Internet plus sûr, est un rendez-vous déployé chaque année dans près de 150 pays et est devenu une fenêtre annuelle de diffusion de messages de prévention et de valorisation de pratiques innovantes concernant les usages numériques des jeunes partout dans le monde.

Des kits de sensibilisation clé en main seront disponibles dans la PN.



13 OCTOBRE

Formation académique des pilotes :

personnels de direction (PERDIR) et inspecteurs chargés d'une circonscription du 1^{er} degré (IEN CCPD).

OCTOBRE

Authentification de tous les pilotes et directeurs d'école sur la **plateforme numérique (PN)** dédiée.

Validation des chartes.

NOVEMBRE - 15 DÉCEMBRE

Constitution des **équipes ressource** par les IEN CCPD et les chefs d'établissement ; inscription de ces équipes à la formation académique (8 jours sur 2 ans) via la PN.

AAP pour les **élèves ambassadeurs** et pour les **référents formateurs des élèves en collège** ; inscriptions via la PN.

NOVEMBRE - FIN AVRIL

Ateliers parents et personnels.

Les écoles et les collèges proposeront un atelier de sensibilisation pour les parents et les personnels. Des propositions d'ateliers type seront disponibles dans la PN.

NOVEMBRE - JUIN

Choix des **équipes programme** dans chaque école (directeur d'école) et établissement (PERDIR) ; inscriptions via la PN.

Apprentissages dispensés aux élèves du CP à la 3^e.

DÉCEMBRE - 15 JANVIER

Rédaction et dépôt des protocoles d'organisation en cas de suspicion de harcèlement par chaque équipe d'école et chaque équipe d'établissement, via la PN ; pour les écoles, les protocoles seront rédigés en lien avec la stratégie globale retenue par l'IEN de chaque circonscription (10h/an) ; supports issus des malles pédagogiques déposées dans la PN.